

DEL2023-34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la mairie, sous la présidence de Monsieur ARMINJON Christophe.

Date de convocation du conseil : 06/12/2023

Délégués en exercice	25
Délégués présents	13
Délégués Absents/Excusés :	12
Pouvoirs	6

PRESENTS	ARMINJON Christophe, PLACE MARCOZ Isabelle, DUMONT Christophe, MERCIER Jacques, CHAMAYOU Rosy, JORDAN Dominique, AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BUREAU Marine, PARRA D'ANDERT Sophie, JAILLET Nicole, DETURCHE Sandrine, SECHAUD Geneviève, NEURY Jean
EXCUSES	CHUINARD Claire, BOURGEOIS Fatima, VENNER Laetitia, , BASTARD Catherine , BARTHE Georges, SONDAG Patrice, FAUDOT Claudine, THOMAS Gil, BAUD ROCHE Astrid, DEVILLE Anne-Marie, BONDAZ Patrick, BRYE Suzanne
POUVOIRS	Patrick BONDAZ à Mme Dominique JORDAN Suzanne BRYE à M. Jean NEURY Anne-Marie DEVILLE à Christophe DUMONT Catherine BASTARD à Rosy CHAMAYOU Claire CHUINARD à Marine BUREAU Astrid BAUD ROCHE à Sophie PARRA D'ANDERT

Secrétaire : Monsieur Jean NEURY

Installation d'un nouveau membre

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les articles L 123-26, R.123-27, R.123-28 et R.123-29 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatifs au Centre Intercommunal d'Action Sociale,
VU la délibération du conseil communautaire n°CC000900 fixant le nombre et déclarant les membres élus de Thonon Agglomération siégeant au conseil d'administration du CIAS.
VU la délibération du conseil communautaire n°CC002420 désignant Mme Sandrine DETURCHE, nouveau membre du conseil d'administration du CIAS.

CONSIDERANT la démission de Mme Anne MAGNIEZ de son mandat de conseillère communautaire emportant la perte de l'ensemble des mandats liés dont celui de représentante de l'agglomération au sein du CIAS,
CONSIDERANT qu'en conséquence de ce qui précède, il revient à Thonon Agglomération d'élire un représentant au sein du conseil d'administration du CIAS.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

PREND ACTE de l'installation de Mme Sandrine DETURCHE, nouveau membre du conseil d'administration du CIAS.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

CIAS Thonon Agglomération
Château de Thônnières
74140 BALLAISON
04 50 31 25 00

Télétransmis en Sous-Préfecture le 19 DEC. 2023

Publié sur le site internet de Thonon Agglomération, le 19 DEC. 2023

DEL2023-36

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la mairie, sous la présidence de Monsieur ARMINJON Christophe.

Date de convocation du conseil : 06/12/2023

Délégués en exercice	25
Délégués présents	13
Délégués Absents/Excusés :	12
Pouvoirs	6

PRESENTS	ARMINJON Christophe, PLACE MARCOZ Isabelle, DUMONT Christophe, MERCIER Jacques, CHAMAYOU Rosy, JORDAN Dominique, AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BUREAU Marine, PARRA D'ANDERT Sophie, JAILLET Nicole, DETURCHE Sandrine, SECHAUD Geneviève, NEURY Jean
EXCUSES	CHUINARD Claire, BOURGEOIS Fatima, VENNER Laetitia, , BASTARD Catherine , BARTHE Georges, SONDAG Patrice, FAUDOT Claudine, THOMAS Gil, BAUD ROCHE Astrid, DEVILLE Anne-Marie, BONDAZ Patrick, BRYE Suzanne
POUVOIRS	Patrick BONDAZ à Mme Dominique JORDAN Suzanne BRYE à M. Jean NEURY Anne-Marie DEVILLE à Christophe DUMONT Catherine BASTARD à Rosy CHAMAYOU Claire CHUINARD à Marine BUREAU Astrid BAUD ROCHE à Sophie PARRA D'ANDERT

Secrétaire : Monsieur Jean NEURY

Modification du tableau des emplois et des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 04/12/2023

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs de la collectivité avec les modifications suivantes :

- du temps de travail hebdomadaire d'un poste vacant d'aide à domicile sur un grade d'agent social afin de le passer de TNC 20/35^{ème} à un TNC 25/35^{ème} permettant de positionner un agent contractuel sur cette ligne en vue de pérenniser son poste ;
- d'un poste d'aide à domicile en agent d'accueil social au sein du CIAS de Thonon Agglomération, à compter du 13 décembre 2023, afin de positionner un agent en situation de reclassement.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité,

- DECIDE de la modification du temps de travail hebdomadaire affecté à la ligne 38 du tableau des emplois, actuellement à 20/35^{ème}, pour la passer à temps non complet à 25/35^{ème} à compter du 01/01/2024.
- MODIFIE le poste d'aide à domicile, placé sur un grade d'agent social, en agent d'accueil social, grade d'agent social territorial ou d'adjoint administratif, au sein du CIAS de Thonon Agglomération, à compter du 13 décembre 2023.
- PRECISE Les agents recrutés par contrat exerceront les fonctions définies précédemment. Leur niveau de rémunération sera déterminé selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil sans toutefois dépasser l'indice terminal du grade correspondant.
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets de l'exercice,
- MODIFIE le tableau des emplois et des effectifs du CIAS de Thonon Agglomération comme suit :

N° LIGNE	CODE EMPLOI	INTITULE DU POSTE	FILIERE	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	POSTE POURVU/NON POURVU
Ligne 38	SO (social)	Aide à domicile	Médico-sociale	Agent social Agent social principal de 2ème classe Agent social principal de 1ère classe	TNC 25/35	à pourvoir
10	S004	Aide à domicile	Administrative	Agent social Agent social principal de 2ème classe Agent social principal de 1ère classe Adjoint administratif Adjoint administratif principal 2ème classe Adjoint administratif principal 1ère classe	TNC 25/35	à pourvoir

CHARGE

M. le Président de prendre toutes dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, le jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

CIAS Thonon Agglomération
~~Château de Thénières~~
74140 BALLAISON
04 50 31 25 00

Télétransmis en Sous-Préfecture le

19 DEC. 2023

Publié sur le site internet de Thonon Agglomération, le 19 DEC. 2023

DEL2023-37

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la mairie, sous la présidence de Monsieur ARMINJON Christophe.

Date de convocation du conseil : 06/12/2023

Délégués en exercice	25
Délégués présents	13
Délégués Absents/Excusés :	12
Pouvoirs	6

PRESENTS	ARMINJON Christophe, PLACE MARCOZ Isabelle, DUMONT Christophe, MERCIER Jacques, CHAMAYOU Rosy, JORDAN Dominique, AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BUREAU Marine, PARRA D'ANDERT Sophie, JAILLET Nicole, DETURCHE Sandrine, SECHAUD Geneviève, NEURY Jean
EXCUSES	CHUINARD Claire, BOURGEOIS Fatima, VENNER Laetitia, , BASTARD Catherine , BARTHE Georges, SONDAG Patrice, FAUDOT Claudine, THOMAS Gil, BAUD ROCHE Astrid, DEVILLE Anne-Marie, BONDAZ Patrick, BRYE Suzanne
POUVOIRS	Patrick BONDAZ à Mme Dominique JORDAN Suzanne BRYE à M. Jean NEURY Anne-Marie DEVILLE à Christophe DUMONT Catherine BASTARD à Rosy CHAMAYOU Claire CHUINARD à Marine BUREAU Astrid BAUD ROCHE à Sophie PARRA D'ANDERT

Secrétaire : Monsieur Jean NEURY

Document unique d'évaluation des risques professionnels

Vu le Code du travail, notamment ses articles L4121-3 et R4121-1 et suivants,
Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L811-1,
Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
Vu l'avis du comité social territorial en date du 04 décembre 2023.

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le document unique d'évaluation des risques professionnels.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité,

- ADOPTE le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions annexé à la présente délibération.
- APPROUVE l'engagement de l'autorité territoriale à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation des risques et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique.
- CHARGE M. le Président de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

CIAS Thonon Agglomération
Château de Thénières
74140 BALLAISON
04 50 31 25 00

Télétransmis en Sous-Préfecture le

19 DEC. 2023

Publié sur le site internet de Thonon Agglomération, le 19 DEC. 2023

DEL2023-38

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la mairie, sous la présidence de Monsieur ARMINJON Christophe.

Date de convocation du conseil : 06/12/2023

Délégués en exercice	25
Délégués présents	13
Délégués Absents/Excusés :	12
Pouvoirs	6

PRESENTS	ARMINJON Christophe, PLACE MARCOZ Isabelle, DUMONT Christophe, MERCIER Jacques, CHAMAYOU Rosy, JORDAN Dominique, AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BUREAU Marine, PARRA D'ANDERT Sophie, JAILLET Nicole, DETURCHE Sandrine, SECHAUD Geneviève, NEURY Jean
EXCUSES	CHUINARD Claire, BOURGEOIS Fatima, VENNER Laetitia, , BASTARD Catherine , BARTHE Georges, SONDAG Patrice, FAUDOT Claudine, THOMAS Gil, BAUD ROCHE Astrid, DEVILLE Anne-Marie, BONDAZ Patrick, BRYE Suzanne
POUVOIRS	Patrick BONDAZ à Mme Dominique JORDAN Suzanne BRYE à M. Jean NEURY Anne-Marie DEVILLE à Christophe DUMONT Catherine BASTARD à Rosy CHAMAYOU Claire CHUINARD à Marine BUREAU Astrid BAUD ROCHE à Sophie PARRA D'ANDERT

Secrétaire : Monsieur Jean NEURY

Décision modificative budget annexe n°2

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération DEL2023-05 du Conseil d'administration du 9 février 2023 relative au vote du budget primitif 2023,
VU la délibération DEL2023-23 du Conseil d'administration du 27 avril 2023 relative au vote du budget supplémentaire
VU la délibération DEL2023-29 du Conseil d'administration du 27 octobre 2023 relative au vote de la décision modificative n°1

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'ajustement des crédits votés au titre de l'exercice 2023 pour ce budget,

M. le Président propose un projet de décision modificative n° 2 « Budget annexe » 2023 en équilibre :

50 000.00 € en dépenses de fonctionnement

50 000.00 € en recettes de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	Fonction	Gestionnaire	Analytique	Proposé	Type
012	Charges de personnel et frais assimilés	6218	Autre personnel extérieur	02	CIAS	A.GENERALE	30 000,00	Réel
65	Autres charges de gestion courante	6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	02	CIAS	A.GENERALE	20 000,00	Réel
							50 000,00	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	Fonction	Gestionnaire	Analytique	Proposé	Type
013	Atténuations de charges	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	612	CIAS	SAAD	50 000,00	Réel
							50 000,00	

Le Conseil d'administration, à l'unanimité,

ADOPTE ce projet de décision modificative n°2 du budget annexe pour l'année 2023.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

CIAS Thonon Agglomération
Château de Thénières
74140 BALLAISON
04 50 31 25 00

Télétransmis en Sous-Préfecture le

19 DEC. 2023

Publié sur le site internet de Thonon Agglomération, le 19 DEC. 2023

DEL2023-39

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la mairie, sous la présidence de Monsieur ARMINJON Christophe.

Date de convocation du conseil : 06/12/2023

Délégués en exercice	25
Délégués présents	13
Délégués Absents/Excusés :	12
Pouvoirs	6

PRESENTS	ARMINJON Christophe, PLACE MARCOZ Isabelle, DUMONT Christophe, MERCIER Jacques, CHAMAYOU Rosy, JORDAN Dominique, AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BUREAU Marine, PARRA D'ANDERT Sophie, JAILLET Nicole, DETURCHE Sandrine, SECHAUD Geneviève, NEURY Jean
EXCUSES	CHUINARD Claire, BOURGEOIS Fatima, VENNEN Laetitia, BASTARD Catherine, BARTHE Georges, SONDAG Patrice, FAUDOT Claudine, THOMAS Gil, BAUD ROCHE Astrid, DEVILLE Anne-Marie, BONDAZ Patrick, BRYE Suzanne
POUVOIRS	Patrick BONDAZ à Mme Dominique JORDAN Suzanne BRYE à M. Jean NEURY Anne-Marie DEVILLE à Christophe DUMONT Catherine BASTARD à Rosy CHAMAYOU Claire CHUINARD à Marine BUREAU Astrid BAUD ROCHE à Sophie PARRA D'ANDERT

Secrétaire : Monsieur Jean NEURY

Rapport d'orientations budgétaires 2024

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-36 rendant applicables aux EPCI, comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, les articles L.2312-1 et L. 2313-1 prévoyant la tenue d'un débat d'orientations budgétaires dans les 2 mois précédant le vote du budget,

CONSIDERANT le rapport d'orientations budgétaires 2024 ci-annexé.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité,

PREND ACTE des orientations budgétaires 2024 des budgets principal et annexe, le rapport d'orientations budgétaires étant annexé à la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CIAS Thonon Agglomération
Château de Thénières
74140 BALLAISON
04 50 31 25 00

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le

19 DEC. 2023

Publié sur le site internet de Thonon Agglomération, le

19 DEC. 2023

DEL2023-40

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la mairie, sous la présidence de Monsieur ARMINJON Christophe.

Date de convocation du conseil : 06/12/2023

Délégués en exercice	25
Délégués présents	13
Délégués Absents/Excusés :	12
Pouvoirs	6

PRESENTS	ARMINJON Christophe, PLACE MARCOZ Isabelle, DUMONT Christophe, MERCIER Jacques, CHAMAYOU Rosy, JORDAN Dominique, AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BUREAU Marine, PARRA D'ANDERT Sophie, JAILLET Nicole, DETURCHE Sandrine, SECHAUD Geneviève, NEURY Jean
EXCUSES	CHUINARD Claire, BOURGEOIS Fatima, VENNER Laetitia, , BASTARD Catherine , BARTHE Georges, SONDAG Patrice, FAUDOT Claudine, THOMAS Gil, BAUD ROCHE Astrid, DEVILLE Anne-Marie, BONDAZ Patrick, BRYE Suzanne
POUVOIRS	Patrick BONDAZ à Mme Dominique JORDAN Suzanne BRYE à M. Jean NEURY Anne-Marie DEVILLE à Christophe DUMONT Catherine BASTARD à Rosy CHAMAYOU Claire CHUINARD à Marine BUREAU Astrid BAUD ROCHE à Sophie PARRA D'ANDERT

Secrétaire : Monsieur Jean NEURY

Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses avant le vote du budget 2024

Dans l'attente du vote des budgets 2024, il convient d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'année précédente non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (chapitre 16).

Pour rappel, l'article L1612-1 du CGCT dispose que l'ordonnateur est en droit, dans l'attente du vote des budgets de l'année suivante, d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement, dans la limite des crédits ouverts aux budgets de l'année précédente.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2023 (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, les crédits reportés, hors AP/CP,) soit les montants maximums ci-dessous :

BUDGET CIAS ANNEXE

21	Immobilisations corporelles	2 000
23	Immobilisations en cours	2 000

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document, toute pièce administrative où comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

CIAS Thonon Agglomération
Château de Thénières
74140 BALLAISON
04 50 31 25 00

Télétransmis en Sous-Préfecture le

19 DEC. 2023

Publié sur le site internet de Thonon Agglomération, le 19 DEC. 2023

DEL2023-41

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION

DU 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la mairie, sous la présidence de Monsieur ARMINJON Christophe.

Date de convocation du conseil : 06/12/2023

Délégués en exercice	25
Délégués présents	13
Délégués Absents/Excusés :	12
Pouvoirs	6

PRESENTS	ARMINJON Christophe, PLACE MARCOZ Isabelle, DUMONT Christophe, MERCIER Jacques, CHAMAYOU Rosy, JORDAN Dominique, AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BUREAU Marine, PARRA D'ANDERT Sophie, JAILLET Nicole, DETURCHE Sandrine, SECHAUD Geneviève, NEURY Jean
EXCUSES	CHUINARD Claire, BOURGEOIS Fatima, VENNER Laetitia, BASTARD Catherine, BARTHE Georges, SONDAG Patrice, FAUDOT Claudine, THOMAS Gil, BAUD ROCHE Astrid, DEVILLE Anne-Marie, BONDAZ Patrick, BRYE Suzanne
POUVOIRS	Patrick BONDAZ à Mme Dominique JORDAN Suzanne BRYE à M. Jean NEURY Anne-Marie DEVILLE à Christophe DUMONT Catherine BASTARD à Rosy CHAMAYOU Claire CHUINARD à Marine BUREAU Astrid BAUD ROCHE à Sophie PARRA D'ANDERT

Secrétaire : Monsieur Jean NEURY

Fixation du mode de gestion et de la durée des amortissements en M57

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
 Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;
 Vu la délibération DEL2021-11 du 19 mars 2021 fixant les durées d'amortissement des biens de la collectivité en M14 ;
 Vu la délibération DEL2022-31 du 28 juin 2022 fixant le seuil minimum des biens à amortir soit 500 € TTC ;
 Vu la délibération DEL2023-33 du 27 octobre 2023 adoptant le référentiel M57.

CONSIDERANT que la mise en place de l'instruction budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations,
 CONSIDERANT que les immobilisations sont imputées en section d'investissement et enregistrées sur les comptes de la classe 2,
 CONSIDERANT que les durées d'amortissement sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens, sauf exceptions, conformément à l'article R2321-1 du CGCT,
 CONSIDERANT que les durées proposées doivent correspondre à la durée probable d'utilisation,
 CONSIDERANT l'intérêt que présente la possibilité d'harmoniser et de mettre à jour les durées d'amortissement des différents budgets appliquées avant le passage de la M14 en M57, selon le tableau suivant :

Article/Immobilisation	Biens ou catégories de biens	Durée d'amortissement
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	10 ans
204112	Subventions d'équipement - Bâtiments et installations	15 ans
2041412	Subventions d'équipement - Communes membres du GFP - Bâtiments et installations	15 ans
2041512	Subventions d'équipement - GFP de rattachement - Bâtiments et installations	15 ans
20415342	Subventions d'équipement - A caractère industriel et commercial - Bâtiments et installations	15 ans
2041582	Subventions d'équipement - Autres groupements et collectivités à statut particulier - Bâtiments et installations	15 ans
20422	Subventions d'équipement - Aux personnes de droit privé - Bâtiments et installations	15 ans
204412	Subventions d'équipement en nature - Organisme publics - Bâtiments et installations	15 ans
2031	Frais d'études, de recherches et de développement	5 ans
2051	Concessions et droits similaires	5 ans
2087	Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition	15 ans
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15 ans
2128	Autres agencements et aménagements	20 ans
21311	Constructions - Bâtiments administratifs	50 ans
21314	Constructions - Bâtiments culturels et sportifs	50 ans
21318	Constructions - Autres bâtiments publics	50 ans
21321	Immeubles de rapport	50 ans
21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics	20 ans
2138	Autres constructions	20 ans
2145	Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements	20 ans
2151	Installations, matériel et outillage techniques - Réseaux de voirie	15 ans
2152	Installations, matériel et outillage techniques - Installations de voirie	15 ans
21538	Installations, matériel et outillage techniques - Autres réseaux	15 ans
21561	Installations, matériel et outillage techniques - Matériel roulant	10 ans
21568	Installations, matériel et outillage techniques - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10 ans
215738	Matériel et outillage technique - Autre matériel et outillage de voirie	10 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	10 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	15 ans
21828	Matériel de transport - Autres matériels de transport	10 ans
21838	Autre matériel informatique	5 ans
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10 ans
2185	Matériel de téléphonie	3 ans
2186	Cheptel	5 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans

CONSIDERANT l'intérêt que présente d'appliquer la règle du prorata temporis dans la logique d'une approche par enjeux, d'aménager cette règle pour d'une part, les subventions d'équipement versées,

d'autre part, les biens de faible valeur c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 500 € TTC et qui font l'objet d'un suivi globalisé (un numéro d'inventaire annuel par catégorie de bien de faible valeur).

Le Conseil d'administration, à l'unanimité,

ADOPTE le principe de l'amortissement au prorata temporis.

FIXE les durées d'amortissement par nature de biens comme récapitulé dans le tableau ci-dessus.

FIXE à 500 € TTC, le seuil des biens de faible valeur, en dessous duquel l'amortissement sera effectué en 1 année au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

PRECISE que toutes les subdivisions de comptes créées à l'avenir suivront les rythmes définis dans cette délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CIAS Thonon Agglomération
Château de Thénières
74140 BALLAISON
04 50 31 25 00

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le

19 DEC. 2023

Publié sur le site internet de Thonon Agglomération, le **19 DEC. 2023**